



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 14 novembre à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 444 800 situé sur la rue Claude.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal projeté sur le lot 6 444 800 :

- Rendre réputé conforme l'implantation d'un bâtiment principal à 4 mètres de la ligne de terrain avant, alors que la réglementation applicable stipule une distance de 8 mètres, soit un empiètement de 4 mètres dans la marge avant prescrite (Grille d'usages et normes H-018).

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 27 octobre 2023.

Oleg V. Lascov  
Directeur général et greffier-trésorier